

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

TROISIÈME SESSION DE LA
53^e LÉGISLATURE, 1997-1998

L'HON. MARILYN TRENHOLME COUNSELL,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (N.-B.)
le mardi 4 novembre 1997
15 heures

PROCLAMATION

Attendu que la deuxième session de la cinquante-troisième Législature de la Province a été levée le 28 février 1997;

Et attendu que j'ai considéré à propos de convoquer la troisième session de la cinquante-troisième Législature, je lance par les présentes une proclamation déclarant le 4 novembre 1997 date de convocation de l'Assemblée législative.

Fait sous mon sceau et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 23 octobre 1997 en la quarante-sixième année du règne de Sa Majesté.

SUR L'INVITATION DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*Le procureur général,
James E. Lockyer, c.r.*

*L'administrateur,
W. L. Hoyt*

La troisième session de la 53^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

Avant l'arrivée de S.H. la lieutenant-gouverneure à la Chambre, la greffière de l'Assemblée législative, de sa place au bureau de la Chambre, s'adresse à l'Assemblée, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

J'ai reçu de la ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation l'attestation de la démission du président, Danny Gay, dont voici le texte :

La présente atteste que, conformément à l'article 18 de la Loi sur l'Assemblée législative, l'hon. Donald David Gay, président de l'Assemblée législative de la province, a remis par écrit le 22 juillet 1997 sa démission comme président.

(signature)

Ann Breault,

ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation [Traduction.]

J'ai informé la lieutenante-gouverneure de la vacance de la présidence, et S.H. la lieutenante-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée cet après-midi.

Élection à la présidence

La greffière informe la Chambre de la liste des parlementaires éligibles au premier tour de scrutin, que voici :

ALLABY, Eric ;
McKAY, John.

La greffière informe la Chambre que, en application de l'article 11 du *Règlement de l'Assemblée législative*, il lui incombe de présider l'élection à la présidence.

La greffière donne une explication des modalités d'élection à la présidence :

Je vais brièvement expliquer la procédure d'élection. J'inviterai les parlementaires à s'avancer pour voter à l'un ou l'autre des isolements. Après que l'ensemble des parlementaires auront eu l'occasion de voter, la séance sera suspendue, et les greffiers se retireront pour dépouiller le scrutin. Après destruction des bulletins de vote, les greffiers reviendront à la Chambre. Si un candidat remporte la majorité des voix, il sera déclaré élu président. Si aucun candidat ne reçoit la majorité des voix, un deuxième tour de scrutin aura lieu ? et d'autres si nécessaire jusqu'à ce qu'un député ait été élu.

Les isolements, installés aux bureaux de chaque côté du trône, sont maintenant ouverts.

Les parlementaires sont priés de se rendre à l'isoloir de circonstance, en suivant le plan déposé sur leurs pupitres, pour obtenir un bulletin de vote et voter pour le candidat de leur choix en inscrivant sur le bulletin de vote, en lettres moulées, les prénom et nom du candidat. Les parlementaires sont priés de déposer leur bulletin de vote dans l'urne au bout du bureau de la Chambre.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Conformément à l'alinéa 11(8)e) du Règlement, la greffière invite les parlementaires à voter.

La greffière informe la Chambre que, l'ensemble des députés ayant voté en exécution du Règlement, les greffiers parlementaires vont se retirer de la Chambre pour procéder au dépouillement du scrutin. Avant de suspendre la séance, la greffière signale que, après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des parlementaires à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

La séance est suspendue à 15 h 29 pour le dépouillement du scrutin.

La séance reprend à 15 h 49.

Conformément à l'alinéa 11(8)g) du Règlement, la greffière annonce que John McKay, député de la circonscription électorale de Miramichi-Centre, est dûment élu président de la Chambre.

Eric Allaby, député d'Îles-de-Fundy, et Elvy Robichaud, député de Tracadie-Sheila et chef de l'opposition, escortent M. McKay à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les membres du public, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, la présidence est censée être une charge pleine de risques pour son titulaire. Avec votre indulgence, je vais faire une allocution à la Chambre.

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

J'ai eu le privilège de siéger à la Chambre sous l'autorité de six présidents. J'ai même eu le privilège de me faire expulser de la Chambre par l'un d'entre eux. On me dit que se faire expulser de la Chambre une fois dans sa carrière étiquette un député comme quelqu'un de combatif ; plus d'une fois, il est targué d'insensé. Je demande aux parlementaires de s'en rappeler.

Les six présidents que j'ai le mieux connus ont chacun eu un apport unique à la Chambre, et j'espère que je mériterai autant votre appui et votre respect.

Je devrais maintenant aussi remercier la greffière, le greffier adjoint, la sergente d'armes et tout le personnel de l'Assemblée législative pour la très grande compétence avec laquelle cette institution est administrée. Je compterai certainement sur leur appui et leurs conseils.

À titre de parlementaires, nous sommes membres d'une organisation tout à fait unique. Les parlementaires ont une responsabilité et ont répondu à l'appel de la plus noble fonction dans notre société, puisque la Chambre représente la volonté collective du peuple. L'Assemblée législative est garante d'une tradition démocratique qui a évolué au fil des siècles. Nous devons toujours être à la hauteur d'une telle responsabilité et de la confiance que le peuple nous accorde. Je vous rappelle les propos d'un de nos grands parlementaires, Edward Blake, qui a dit en 1873 que les privilèges et les droits du Parlement sont ceux du peuple. En tant que président, je suis votre serviteur. Vous, en tant que parlementaires, ne trouverez plus ardent défenseur de votre autorité que moi. Tous les parlementaires sont égaux en ces lieux, et je me ferai un humble privilège de vous servir avec équité et impartialité.

Je vous remercie de nouveau et me sou mets maintenant à la Chambre.

Sur ce, M. McKay prend le fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

La sergente d'armes annonce l'arrivée de S.H. la lieutenant-gouverneure.

Le président quitte le fauteuil.

S.H. la lieutenant-gouverneure fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président et les autres dignitaires de la Chambre reviennent à la Chambre et se présentent à Son Honneur.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

Au nom de Son Honneur, la greffière répond ce qui suit :

Monsieur McKay, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président dit ce qui suit à Son Honneur :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

La greffière de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

S.H. la lieutenant-gouverneure fait la déclaration suivante :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

C'est un très grand plaisir et un très grand privilège pour moi de vous saluer aujourd'hui au nom de S.M. la reine, de souhaiter à l'ensemble des parlementaires du succès à cette auguste Assemblée et,

bien entendu, Monsieur le président, de vous souhaiter beaucoup de succès dans les années à venir.

Je vous souhaite bonne chance dans toutes vos délibérations jusqu'à l'ouverture de la prochaine session parlementaire.

La greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, communique à la Chambre le message suivant de Son Honneur :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'il plaît à Son Honneur de requérir la présence des parlementaires auprès d'elle à la Chambre de l'Assemblée le mardi 25 novembre 1997 à 15 heures ; Son Honneur ouvrira alors officiellement la troisième session de la 53^e législature du Nouveau-Brunswick.

S.H. la lieutenant-gouverneure se retire de la Chambre.

Le président reprend le fauteuil.

L'hon. M. Frenette accueille à la Chambre Bernard Lord, chef du Parti progressiste-conservateur.

M. Robichaud, député de Tracadie-Sheila et chef de l'opposition, félicite le député de Moncton-Est, J. Raymond Frenette, de sa nomination comme premier ministre de la province.

Sur la motion de l'hon. M. Frenette, il est résolu que la Chambre s'ajourne maintenant au mardi 25 novembre 1997 à 15 heures.

La séance est levée à 16 h 12.